Guerre Feyssard
Fol. 3
27127
Case
F2C
#3641

CONVENTION NATIONALE.

EXÉCUTION

Du Décret du 21 nivôse, an troisième.

PAR PEYSSARD,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

Le 27 juillet 1793 (vieux ſtyle), Elie Lacoſte & moi, en partant pour l'armée du Nord, avons pris au bureau des mandats la ſomme de 8,000 liv.

Spécialement chargés de parcourir ſept départemens de la frontière, nous avons employé la moitié de cette ſomme en frais de poſte.

L'autre moitié avec un ſupplément de 3,000 liv. qu'il nous a fallu prendre chez le payeur du département du Pas-de-Calais, ont été abſorbés par les frais du bureau central établi à Arras.

Pendant les trois mois qu'a duré cette miſſion, nous n'avons preſcrit, autoriſé ni perçu aucune taxe révolutionnaire ni rétribution quelconque.

THE NEWBERRY LIBRARY

Plusieurs chevaux appartenans à des officiers destitués & détenus, ont été estimés & vendus le prix de 8,352, versé dans la caisse du payeur de l'armée de Sambre & Meuse. (*Voyez* n° Ier, le reçu dudit payeur; & n°. II, l'état détaillé des chevaux vendus).

De retour à Paris, j'ai reversé au secrétariat du bureau des mandats un reste de fonds non employés, montant à la somme de 400 liv. (*Voyez* le reçu, n°. III.)

J'ai remis, à la même époque, la voiture qui nous avoit été fournie pour notre commission. (*Voyez* le reçu, n°. IV.

Chargé de la surveillance de l'école de Mars depuis le 14 prairial jusqu'au premier vendémiaire, je déclare n'avoir jamais touché ni voulu prendre aucune somme à ma disposition. Le commissaire des guerres étoit autorisé par le comité de salut public à puiser dans le trésor public les fonds nécessaires aux dépenses de l'Ecole : celles de la commission en particulier, pendant les trois mois & demi que j'ai passés au camp des Sablons, se sont élevées à la somme de 2,055 l. 7 sols. (*Voyez* l'état certifié, n°. V).

Signé, PEYSSARD.

Signé, ÉLIE LACOSTE, pour tout ce qui est relatif à l'armée du Nord.

No. Ier.

Reconnoissance du payeur de l'armée de Sambre & Meuse.

Je soussigné, payeur à l'armée de Sambre & Meuse, reconnois avoir reçu du représentant du peuple Laurent, par les mains du citoyen Rozinganat, son secrétaire, la somme de 8,352 liv., provenant de la vente de plusieurs chevaux appartenans à des généraux & officiers suspendus ou mis en état d'arrestation, & remise audit représentant par ses collègues Lacoste & Peyssard.

Bruxelles, le 22 thermidor, deuxième année républicaine.

Pour décharge, *signé*, PIQUERAMECY.

No. II.

Etat des ſommes recues par le repréſentant du peuple Peyſſard, provenant de la vente de différens chevaux appartenans à des officiers deſtitués, ſavoir :

Général Houchard.	Pour une jument, ...	500 l.
	Pour un cheval, ...	1500
Général Demars. . .	Pour un cheval, ...	800
	Pour un cheval, ...	900
Général Barthelemi. .	Pour un cheval, ...	950
	Pour un vieux cheval, . .	250
	Pour une jument iſabelle,	750
Vernon.	Pour un cheval, ...	600
	Pour une jument, ...	750
Raffié.	Pour un cheval, ...	500
	Pour un cheval de déſerteur,	100
	Pour dix geniſſes, un bœuf & un petit taureau, . .	1044
	TOTAL, ...	8644 l.
A déduire, pour les domeſtiques d'Houchard, . .		150 l.
Pour ceux de Barthelemi, ...		142
	TOTAL, ...	292 l.
	Reſte net, ...	8352 l.

No. III.

Paris, le 5 germinal, l'an 2 de la République une & indiviſible.

Reconnoiſſance du ſecrétaire-commis du bureau des mandats.

Je ſouſſigné, ſecrétaire-commis de la Convention nationale, au bureau des mandats, reconnois avoir reçu, au nom des commiſſaires inſpecteurs de la ſalle, du citoyen Peyſſard, repréſentant du peuple près l'armée du Nord, la ſomme de 400 livres, reſtant de celle de 8,000 liv. priſe pour les frais de cette commiſſion.

Signé, PETIT VIENNET.

465

N°. IV.

Paris, 6 frimaire, an 2 de la République.

Reconnoiſſance du ſecrétaire de l'adminiſtration des voitures de la République.

L'adminiſtration des voitures de la République a reçu du citoyen Peyſſard, député à la Convention, par les mains du citoyen Berrard, ſellier, qui nous l'a conduite à l'entrepôt, une berline qui lui avoit été livrée par le citoyen Damois, adminiſtrateur du département.

Pour décharge aux citoyens Peyſſard, & Berrard qui nous en a fait la remiſe.

A Paris, ce même jour, mois & an que deſſus.

Signé, VACQUERIE, *ſecrétaire de l'adminiſtration.*

N°. V.

Au Camp, le 30 fructidor, an 2 de la République une & indiviſible.

État des ſommes payées pour le ſervice des repréſentans du peuple près l'Ecole de Mars, depuis le premier meſſidor juſqu'au 30 fructidor, an 2.

Thermidor. — Au citoyen Turpin, pour ſes gages de meſſidor,	100 l.	» ſ.
Même mois. — Au même, frais rembourſés,	345	
Du 30 thermidor. — Au même, pour ſes gages de thermidor,	100	
16 fructidor. — Au citoyen Boutier, traiteur, pour une pièce de vin,	400	
Le 6 fructidor. — Au citoyen Turpin, pour frais rembourſés,	486	7
Le 30 fructidor. — Au même, pour ſes gages & un rappel de 50 liv. par mois,	250	
Le même jour. — Au même, pour frais rembourſés,	374	
TOTAL,	2055	7

Le préſent état, montant à la ſomme de 2055 liv. 7 ſous, certifié véritable & conforme au regiſtre, par moi commiſſaire des guerres près l'Ecole de Mars. *Signé*, COLLET.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE. Pluviôſe, an 3.